

Nombre de Conseillers
en exercice : 29

Présents à la séance : 28

Pouvoir : 1

Date de la convocation :
6 mars 2024

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE et le douze mars à dix-huit heures.

Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-REMY réuni salle du Conseil Municipal en Mairie sous la présidence de Madame Florence PLISSONNIER, a désigné comme secrétaires de séance Adeline CARITEY et Marie-Christine BOIREAU.

ETAIENT PRESENTS : Mmes MM. Florence PLISSONNIER, Alain MERE, Amélie VION, Didier PICARD, Pascale BARBIER, Eric RICHARD, Brigitte MARTIN, Richard MILON, Virginie ERRARD, Gabriel THEULOT, Guy CANNESSEON, Sandra GUINOT, Nelly MONNOT, Pascal GERARDIN, Bénédicte PINSONNEAUX, Didier DEMAY, Pascale DESRAY, Pierre-Jean GAUDILLERE, Françoise FAUTRELLE, Matthieu GRIVEL, Adeline CARITEY, Eliane LACHAUX, Tristan BATHIARD, Elise MARTIN, Didier BERNARD, Marie-Christine BOIREAU, Laurent LAGRIFFOUL, Jacqueline PENAUD.

ETAIT EXCUSE ET A DONNE POUVOIR : Jérôme VINCENT à Pascale BARBIER.

Objet : Convention de mise en valeur de postes de distribution publique d'électricité

Exposé :

Lors de la démarche de projet participatif menée en 2023, l'embellissement des transformateurs électriques par la mise en peinture des façades a été proposée à la commission. Ce projet a été retenu lors des votes citoyens.

Un travail a été mené avec ENEDIS et les membres de la commission « budget participatif » pour identifier les transformateurs bénéficiaires de l'opération. Les ouvrages concernés sont les postes de transformation visibles depuis le domaine public et représentant un intérêt, à savoir :

- Poste HTA/BT situé Rue de la Teppe jacob
- Poste HTA/BT situé Rue des Alouettes
- Poste HTA/BT situé Place du Carcan
- Poste HTA/BT situé Rue de la Libération
- Poste HTA/BT situé Rue du Lignon
- Poste HTA/BT situé Rue du Défend
- Poste HTA/BT situé Rue Auguste Martin
- Poste HTA/BT situé Rue Roger Gauthier
- Poste HTA/BT situé Route de Taisey
- Postes HTA/BT situé Rue Charles Dodille
- Poste HTA/BT situé Route de Buxy

Afin de définir les conditions et les modalités de nettoyage (mise en peinture) des ouvrages, une convention de mise en valeur des postes de distribution publique d'électricité est à signer entre la commune et ENEDIS.

Il est à noter que la commune bénéficiera d'une aide forfaitaire de 500 € de la part d'ENEDIS pour cette opération.

Visa :

Vu la concession de distribution publique d'électricité accordée à Enedis, pour la commune de Saint-Rémy en date du 24/11/1992 par le SYDESL,

Vu la délibération n°041/23 du 20 juin 2023 instaurant le budget participatif,

Vu la convention annexée au présent rapport.

Délibération :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- APPROUVE la convention établie entre ENEDIS et la commune de Saint-Rémy.
- AUTORISE Madame le Maire, ou son représentant, à signer le présent document.
- ACCEPTE la recette correspondante dont le montant est fixé dans la convention.

Vote : POUR à l'unanimité

Ainsi fait et délibéré en séance, et ont signé les membres présents. Pour extrait conforme.

Florence PLISSONNIER
Maire

